

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Communauté de communes La Domitienne**

**Séance du mercredi 1<sup>er</sup> juillet 2020**

<b>Délibération</b>	
<b>N° 20.029.1</b>	
<b>En exercice .....</b>	<b>36</b>
<b>Présents .....</b>	<b>33</b>
<b>Votants .....</b>	<b>36</b>
<b>Pour .....</b>	<b>36</b>
<b>Contre .....</b>	<b>0</b>
<b>Abstention .....</b>	<b>0</b>

<p><b>PÔLE RESSOURCES – SERVICE FINANCES</b></p> <p><b>APPROBATION DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE ET TENUE DU DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2020</b></p>
--

*Date de la convocation : 25/06/2020*

L'an deux mille vingt  
**Et le 1<sup>er</sup> juillet à 18h30**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle du Temps libre de la commune de Colombiers, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président**.

**33 Conseillers communautaires présents :** monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, madame Patricia CATHALA, monsieur Didier CAYLA, madame Valérie CHABOT, madame Marcelle COUDERC, madame Françoise CRASSOUS, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Frédéric FABRE, monsieur Cédric GARCIA, monsieur Bernard GUERRERE, monsieur Jean-François GUIBBERT, madame Maryse LACOMBE, madame Catherine LIMORTÉ, madame Brigitte MATHE-MAURY, monsieur Thierry MAURAT, monsieur Michel PEPOZ, monsieur Jean-Pierre PEREZ, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, monsieur Michel SANCHEZ, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Martine SIGNOUREL, madame Mireille TORTES, madame Maryline TUCA, monsieur Philippe VIDAL.

**3 Conseillers communautaires absents représentés :** monsieur Bruno BERRAH (représenté par monsieur Pierre CROS), madame Brigitte SOULET (représentée par monsieur Serge PESCE), madame Viviane TAFANI-ROUQUET (représentée par madame Marcelle COUDERC).

**0 Conseiller communautaire absent excusé.**

**Secrétaire de séance :** madame Géraldine ESCANDE-COLIN.

\*\*\*\*\*

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire  
de la Communauté de communes La Domitienne**

**Séance du mercredi 1<sup>er</sup> juillet 2020**

---

**Approbation du Rapport d'Orientation Budgétaire et tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2020**

---

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5211-36, L. 2312-1 et D5211-18-1 ;

**Vu** la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

**Vu** le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

**Vu** l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19 et notamment l'article 4 ;

**Vu** les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

**Vu** le Rapport d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2020 ;

**Considérant** que le Président de la Communauté doit présenter au Conseil communautaire, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un Rapport sur les Orientations Budgétaires proposées pour l'année 2020 ;

**Considérant** que la tenue du débat d'orientation budgétaire et le rapport d'orientation budgétaire 2020 peuvent intervenir lors de la séance consacrée à l'adoption du budget primitif en cette année de crise sanitaire ;

**Considérant** que ce rapport concerne tous les budgets, et qu'il doit notamment comprendre, en plus des grandes orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, des éléments concernant la structure et la gestion de la dette, ainsi qu'une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs ;

**Considérant** que, sur la base de ce rapport, les Conseillers communautaires sont amenés à débattre sur les choix budgétaires prioritaires proposés par le Président pour l'année 2020 et qu'il doit être pris acte de ce débat par la présente délibération ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Jean-François GUIBERT, 6<sup>ème</sup> vice-Président,**  
Après en avoir délibéré,

Sur 36 membres présents ou représentés au moment du vote,

**A l'unanimité,**

**I. PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire transmis pour l'année 2020.

**II. APPROUVE** le Rapport d'Orientation Budgétaire pour l'année 2020.

**III. AUTORISE** monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.



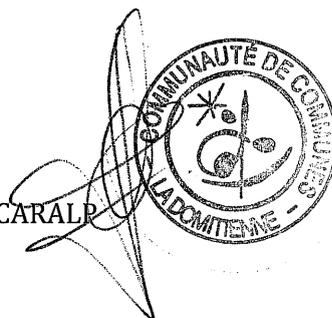
**IV. CHARGE** monsieur le Président de faire procéder à l'affichage de cette délibération à l'Hôtel communautaire, à sa transmission au contrôle de légalité, à son insertion au recueil des actes administratifs de La Domitienne et à sa communication aux communes membres dans un délai de 15 jours.

**V. INFORME** que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



REÇU EN PREFECTURE  
page 3 sur 3  
le 13/07/2020

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 13/07/2020

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-034-243400488-20200701-DELIB\_20\_02